N° 1 — XXIVe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Lundi 1er Janvier 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, à Paris, dans nos bureaux, 10, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

Nos ateliers étant fermés à l'occasion des fêtes du Nouvel-An,

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

ne paraîtra pas demain.

LE RAPPORT LOTH
et le prix de la viande

La Commission des douanes, saisie des diverses propositions relatives à la question de la vie chère, a chargé notre ami Loth, député du Pas-de-Calais, de résumer, en un rapport qui vient d'être distribué l'ensemble de ses discussions.

Il est des plus intéressants à étudier, non seulement parce qu'il émane d'un élu du Nord de la France, mais encore parce qu'il éclaire singulièrement certaines questions toujours pendantes devant l'opinion publique. M. Georges Berry a, le huit novembre dernier, déposé une proposition tendant à modifier certains articles de notre tarif douanier relatifs à l'importation du bétail vivant. Il a attaqué surtout la loi Debussy, votée en 1903, et n'a pas hésité à la rendre responsable de l'augmentation du prix de la viande, causée uniquement, selon lui, par notre politique douanière. Pour affermir sa thèse, il a gilé une série de chiffres comparatifs de prix, à Paris, mais malheureusement pour la solidité de son argumentation, les chiffres qu'il a comparés ne correspondaient pas à des morceaux de viandes de même qualité. Cette erreur a été, nous voulons le croire, l'effet d'une coïncidence fortuite, mais le hasard, lorsqu'il se met de la partie, montre un acharnement remarquable. Les cours relatifs aux approvisionnements du département de la Seine ne sont établis d'une manière régulière que depuis 1908, et les chiffres antérieurs à cette date sont plus très aulets à caution ; le bienheureux hasard a voulu que M. Georges Berry ignorât ce détail et cependant, parmi les cosignataires de sa proposition, se trouve M. Paul Beauregard, professeur d'économie politique et député de Paris ! Nous comprenons qu'on peut être avocat distingué sans avoir une profonde connaissance des matières agricoles, mais alors pourquoi prendre l'initiative de propositions qui lésent de très légitimes intérêts auxquels on est pour ainsi dire étranger ? Décidément, Monsieur Georges Berry s'est montré en l'espèce bien imprudent et bien léger !

Un examen attentif prouve, en effet, combien lourdement se sont trompés M. Georges Berry et les cosignataires de sa proposition. Les cours de la viande, pendant les années qui ont suivi le vote de la proposition Debussy, sont, en effet, demeurés stationnaires, malgré l'augmentation de notre exportation bovine passée de 15.362 têtes en 1900 à 154.696 têtes en 1910, c'est-à-dire plus que décuplée. Aujourd'hui l'étranger vient acheter de la viande sur pied chez nous, il y trouve donc de l'avantage malgré le coût du transport qui vient augmenter son prix ; il faut par suite, que la viande sur pied soit moins chère chez nous que chez nos acheteurs, c'est-à-dire qu'en Allemagne, qu'en Suisse et qu'en Italie. On ne peut donc rendre nos tarifs douaniers responsables de l'élévation des cours et rien ne sert de toucher à une barrière qui, en fait, sert uniquement à donner à nos éleveurs la sécurité indispensable pour les inciter à continuer leurs efforts. Cette idée est celle qui a toujours été soutenue à la Société des Agriculteurs du Nord, où l'on demeure adversaire irréductible de toute modification du tarif douanier.

Lorsqu'on se reporte aux indications officielles du service des approvisionnements du département de la Seine, indiquant au kilo les prix moyens des qualités extra, première et deuxième des viandes de bœuf, mouton et veau, au marché de la Villette, pendant les trois années 1908, 1909 et 1910, on trouve pour le bœuf en 1908 1 fr. 53, puis 1 fr. 49 en 1909 et en 1910 ; pour le mouton 2 fr. 10 en 1908, 2 fr. 14 en 1909 et 2 fr. 08 en 1910 ; pour le veau 2 fr. 07 en 1908, 2 fr. 06 en 1909, 2 fr. 03 en 1910 et cependant, dès 1910, alors que les prix de gros demeuraient stationnaires, le boucherie de détail augmentait ses prix à l'étal.

M. Loth a pu établir par ses recherches personnelles, chez de nombreux agriculteurs, que la hausse de 1903 à octobre 1910 a été d'environ 12 % pour les bœufs, veaux et moutons ; cette hausse s'est produite en même temps dans tous les pays d'Europe, aussi ne pouvons-nous y échapper. Elle est due à des causes générales qui n'ont rien de commun avec les tarifs douaniers, au premier rang desquelles il faut indiquer la diminution du prix d'achat de l'or, l'augmentation des salaires agricoles qui ont subi une hausse bien nécessaire, l'accroissement de la prévoyance dans le monde culturel et le développement corrélatif des diverses assurances. A côté de ces causes générales en figurent d'autres qui nous sont particulières ; c'est ainsi que le traditionnel pot-au-feu, que les ragoûts tendent de plus en plus à faire place aux gigots, aux rôtis, aux beefsteacks, que l'augmentation de morceaux réputés fins entraîne un accroissement de leur prix d'autant plus sensible que la dépréciation des bas morceaux ne peut que l'augmenter.

A la fin de 1910, survinrent les pluies torrentielles qui produisirent les inondations dont nous nous rappelons les ravages et à la suite desquelles, dans les régions moins éprouvées, la rentrée des fourrages se fit d'une façon très défectueuse ; en même temps on eut à déplorer une mauvaise récolte de pommes de terre et une cruelle épidémie vint décimer notre troupeau de moutons. Il y avait là motif suffisant pour provoquer une hausse, l'apparition d'acheteurs Allemands, Suisses et Italiens sur notre marché ne fit que l'accentuer.

Nos exportations bovines se sont élevées en 1910 à 154.696 têtes dont 74.541 veaux, il y a eu d'autre part 44.777 unités importées ; l'excédent d'exportation est donc ressorti à 110.000 têtes. Les dix premiers mois de 1911 accusent un excédent d'exportation de 21.380 têtes sur les mois correspondants de 1910, aussi, sous l'influence aucessive de la sécheresse et de la fièvre aphteuse, les cours subirent-ils une nouvelle hausse. Le bœuf qui valait 1 fr. 47 en octobre 1910, monta à 1 fr. 77 en mai, le mouton passa de 1 fr. 99 à 2 fr. 32, le veau de 2 fr. 02 à 2 fr. 17, le porc de 1 fr. 72 à 2 fr. 18 ; cette dernière viande valut jusqu'à 2 fr. 23 en août !

C'est en mois de mai que c'est produit le maximum de hausse, or, pendant les trois derniers mois de l'année, les cours du gras sont revenus à un taux voisin de la moyenne des trois années 1908, 1909, 1910. Pourquoi cette baisse n'a-t-elle pas eu sa répercussion sur le prix du détail ? Poser la question, c'est mettre en pleine lumière les défectuosités de notre commerce de viande, c'est montrer que notre production agricole n'est pour rien dans une situation dont elle est la première à souffrir. Nous examinerons dans notre prochain article les moyens proposés par la Commission des douanes pour pallier eux difficultés de la situation.

LOUIS DUTROY.

AU JOUR LE JOUR

L'ÉCOLE DE PATAUD

Pataud a fait école. J'en tire la preuve d'un incident de grève qui vient de se produire à Paris. Il s'agit des musiciens de théâtre. On sait qu'ils ne sont pas contents de leur condition et qu'ils réclament fort en ce moment. Aussi certaine d'entre eux requirent-ils l'aide soir sans surprise un pneumatique qui les convoquait toute affaire cessante au siège de leur syndicat. Ils s'y rendirent et discutèrent longuement avec leurs camarades. Puis, l'heure du spectacle approchant, ils voulurent se retirer. Mais les portes étaient fermées à triple tour ; les musiciens étaient prisonniers.

— On va nous mettre à l'amende ! protestèrent-ils.

— Pensez-vous ? leur répondit-on.

C'est qu'en effet des négociations avaient été engagées avec les directeurs. Des syndiqués en verbe personnel s'étaient rendus auprès de ceux-ci et leur disaient :

— Vos musiciens sont sous clef. Ou vous leur accorderez la troisième augmentation qu'ils réclament, ou bien vous n'aurez pas d'orchestre aujourd'hui.

— Nous jouerons au piano, déclarèrent quelques-uns des directeurs.

Mais les autres, ceux qui n'avaient pas d'accompagnateur sous la main, n'hésitèrent pas longtemps. Ils aimaient mieux capituler que de renvoyer les spectateurs déjà installés à leurs places, et on délivra leurs musiciens. N'est-il pas vrai qu'on croirait qu'il y a un Pataud là-dessous ?

Je ne sais pas si de tels procédés sont de nature à faire naître une paix durable entre directeurs et musiciens, et à la vérité je crois plutôt le contraire. N'empêche que nous voilà jolis si l'usage se répand de ces grèves spontanées, où il est impossible de temporiser. Je me place, bien entendu, au point de vue des clients, spectateurs ou consommateurs. Ils connaissent déjà quelques-uns des inconvénients de ces grèves. Ils ont en les représentations brusquement interrompues parce que les acteurs réclamaient une augmentation ; les dîners arrêtés entre les hors-d'œuvre et l'entrée parce que la lumière tout à coup faisait défaut ; les voyages qui cessaient à demi-parcours parce que le conducteur n'était pas d'accord avec l'entrepreneur sur la question des salaires. Ce sont là des surprises désagréables, certes, mais dont on se console aisément. Il peut s'en produire de beaucoup plus graves. Il n'est que d'y réfléchir pour s'en convaincre et pour être assuré que nos petits-neveux connaîtront de terribles difficultés en ce bas-monde où la paix renoncée si étrangement à la guerre.

GRIFF.

Mort de la marquise de Mac-Mahon

La marquise de Mac-Mahon, née des Cars, vient de mourir.

On sait que la marquise de Mac-Mahon s'était beaucoup occupée des dernières années d'œuvres catholiques et avait assisté à un grand nombre de réunions politiques.

CHRONIQUE

LE JOUR DE L'AN
A TRAVERS LE MONDE

L'usage de fêter d'une façon particulière le premier jour de l'an, de rendre des visites et d'offrir des cadeaux n'est assurément pas nouveau. Les Grecs, qui commençaient l'année le 21 juin à Athènes, le 21 mars ou le 21 septembre dans les autres provinces, se faisaient déjà, ce jour-là, des souhaits réciproques et donnaient à leurs enfants des poupées, des animaux de bois sculpté, des toupies à ressort, des passe-boules, etc. Chez les Romains, la coutume s'établit dès l'origine de porter aux magistrats des branches de verveine et de rameaux cueillis dans le bois sacré de la déesse Strenia. C'est, d'ailleurs, du nom de cette déesse que nous est venu notre mot « étrennes ».

En Gaule, on s'offrait le gui que les druides avaient récolté selon le rite. Puis, au Moyen Age, on célébra dans les églises le premier jour de l'an par la fête dite des Sous-Diacres. Bientôt, des abus obligèrent les prélats à fermer les portes du temple au populaire, et les cortèges se formèrent dans la rue. La manifestation prit le nom de Fête des Fous. La « Beauche » qui, alors, présidait à tous les divertissements publics, désignait un « pape » que l'on affublait d'une aimarre et d'une tiare de carton peint, et que l'on promenait sur une litière. Les écoliers, les clercs, les gens du peuple, travestis, masqués, précédés et suivis d'orchestres à grand tapage, formaient un vrai défilé de carnaval. Les affamés et les mal-fermés se jugeaient à eux. Et toutes les licences, toutes les folies étaient tolérées en ce jour préludial d'une année heureuse ou funeste.

Il y avait autrefois à Paris, au Palais de la Cité, une célèbre « Galerie des Merciers », où Molière trouva le type de son non moins célèbre Pandrigon. C'est là que, dès le XIIIe siècle, les gens bien huppés faisaient leurs achats à l'époque des étrennes. Marqueurs, tapissiers, riches parures, tissus brodés, broderies, échecs, bilboquets, tout ce qui, aujourd'hui le bazar et le « grand magasin » n'étaient alors sur les tables et les rayons de cette galerie des merciers. On voit, décidément, que si les noms changent, les choses, elles, sont toujours les mêmes.

Pour trouver quelque nouveauté, sinon dans les coutumes, du moins dans le cérémonial du jour de l'an, il faudrait aller au Japon. Là, le visiteur, avant d'entrer, se déchausse. Puis, si c'est un hôte de qualité, le maître du logis s'avance à sa rencontre, le prie de passer devant lui et lui fait faire, lentement, solennellement, une entrée impressionnante. Les autres visiteurs se lèvent et plient le buste en avant dans une profonde et difficile révérence tandis que le nouveau venu prend la place d'honneur, à l'ouest de la salle, et dépose son chapeau avec cérémonie sur le parquet. Des serviteurs apportent alors le coffre où dorment les figurines de circonstance. Elles sont habillées de somptueuses étoffes, et on ne les montre que durant les quinze jours affectés aux réceptions de la nouvelle année. Lorsqu'elles ont passé de mains en mains, elles réintègrent leur caisse de camphrier. Ce sont les poupées familiales, les « petites gens » de la maison. Mais il en est d'autres, dans une corbeille, que l'hôtesse fait distribuer aux enfants, en même temps que des sacs de fruits confits à leurs parents. Enfin, avant le goûter, la musique se fait entendre, et un domestique se présente avec un large plat, sur lequel sont disposés des petits pains de sucre, sculptés de dessins, que les convives d'une même famille sont tenus de s'échanger entre eux.

Si les jouets du Japon sont pittoresques et la façon de les présenter originale, les jouets d'Allemagne sont ingénieux, et on en se les procure à bas prix. A l'époque de Noël et de nouvel An, l'article allemand fait une concurrence incroyable à l'industrie des joueurs de Paris. Il faut avouer, du reste, que, dans les expositions, les pantins et poupées d'Outre-Rhin savent retenir l'attention de tous par une mise en scène, un décor, un arrangement absolument merveilleux. Nos voisins ne se contentent pas de donner le mouvement à leurs personnages, de reproduire des actualités en vogue, de chercher des applications curieuses des nouvelles découvertes ; ils se perfectionnent d'année en année dans l'art de la composition. En sorte que les enfants riches pourraient reconstituer chez eux un cirque avec toute sa troupe, un champ de courses, une plaine d'attractions, un match fameux, une bataille historique, le va-et-vient d'une gare, et cent scénographies plus passionnantes les unes que les autres.

En dehors des réceptions officielles, des visites, des étrennes, des distributions de jouets et de marrons glacés, il est une mode contre laquelle on s'est souvent élevé et qui semble n'en devoir pas moins persister : celle de l'envoi des cartes de visite. Ces cartes, sous la Révolution, le Directoire et l'Empire, étaient ornées d'illustrations, d'attributs symboliques, d'inscriptions fleuries. Il y a quelques années, on tenta, mais en vain, de faire adopter l'usage du portrait en miniature sur le bristol. Ornementée ou non, la carte de visite est une dépense à ajouter à toutes celles qu'occasionne le jour de l'an. Or, au Dahomey et dans l'île de Sumatra, les indigènes ont une façon plus économique de faire leurs politesses du premier janvier. Ils font remettre aux personnes de leur connaissance des planchettes sculptées sur lesquelles est gravé leur nom. Puis, à quelques jours de là, ils chargent un domestique de les reprendre et les fort mettre de côté pour l'année suivante. Au moyen de ces cartes de visite perpétuelles, le but que nous poursuivons est également atteint et il n'y a pas comme chez nous de gaspillage.

Enfin, les haute dignitaires africains ont coutume de faire, au début de l'année, des cadeaux plutôt encombrants. C'est ainsi que le négus d'Abyssinie envoie, pour le 1er janvier, aux souverains d'Europe, des lions, des tigres, des zèbres, des dromadaires et des éléphants. Au moins est-ce là des étrennes qui changent un peu de leurs habitudes les naturels du vieux continent. De tels présents ne pourraient passer inaperçus. Un sac de pralines est vite dévoré. Mais un lion ou un tigre dévorerait encore plus vite l'imprudent qui le mécontenterait...

FLORIAN-PARMENTIER.

FÉMINISME

Œuvres de relèvement

Le plus grand nombre des femmes abandonnées cachent travailler s'occupent uniquement de leurs enfants. Mais que d'inquiétudes pour l'avenir des fillettes que l'amour et la débauche guettent à chaque pas.

L'expérience des mères ne peut lutter avec la passion. Les cris et les coups ont encore moins d'action et l'une après l'autre les jeunes filles prétendent goûter aux plaisirs. Fréquentations douteuses, bals et mascarades les jours de carnaval, étirent la jeunesse. Ces fêtes se paient par des privations de plusieurs mois suivies souvent de la naissance d'un bébé à dent orphelin qui vient augmenter les difficultés de l'existence.

Nous insistons ici sur les bienfaits que rendraient des patronages laïques pour fillettes et des causeries à l'usage des ouvrières sur les dangers dont elles sont entourées ; causeries destinées à éveiller chez ces pauvres filles quelques pensées sur le devoir et le respect de soi-même.

Le fiot purificateur des bonnes volontés morte et modifiera, en un temps plus ou moins rapproché, nos idées et nos mœurs. Nous arriverons à un état social moins injuste. Mais aujourd'hui encore, sur le fumier de nos grandes villes, dans nos campagnes, la loi du plus fort règne. La moitié de la population française reste asservie à l'autre moitié. La femme mariée est en tutelle. Elle craint de penser, de comprendre, de lutter pour ne pas ternir la pureté de son teint et pour ne pas diminuer la beauté de son visage, sachant que sa puissance réside dans le charme de ses formes, de sa démarche, de son sourire et de la toilette dont elle se pare. Elle règne mieux par l'astuce, la coquetterie et la flatterie que par les vertus et la beauté de l'âme qui demeurent jusqu'au dernier jour.

Le féminisme en délivrant la femme de ses chaînes, l'entraînera vers la terre promise. Plus forte, consciente de ses droits et de ses devoirs, elle enfantera une race meilleure. Connaissant mieux les hommes, elle élèvera ses fils sagement, n'en fera plus des despotes exprimant dès leur jeune âge le mépris du sexe faible.

Les privilégiées de la destinée déchireront le voile qui leur cache les vaincues, les déshéritées, les esclaves aux prises avec l'horreur, l'iniquité de nos lois et de nos préjugés qui les rendent seules responsables d'actes dont les hommes sont les promoteurs. La femme à venir donnera non seulement du pain aux créatures délaissées mais encore des paroles de paix et de réconfort. Elle entraînera ces malheureuses vers des sentiers meilleurs, les gardera des ornières où de pauvres filles, sœurs, sont pour toujours embourbées, écrasées.

Les œuvres de relèvement établissent un pont entre ceux qui possèdent la paix de l'intérieur, l'aisance, et ceux qui ne connaissent que les privations et l'envie. De ces relations naîtra la fraternité. Cet espoir n'est pas une chimère. Nul effort n'est perdu. Chacun possède le germe de quelques bons sentiments qu'il faut vivifier par l'amour de l'humanité et le sacrifice de soi-même au bien général.

Les sauveteurs qui arrachent à l'eau et au feu des gens en détresse ne s'inquiètent pas de leur valeur. Ils risquent leur propre vie pour sauver des inconnus.

Toute œuvre qui soustrait des mères de famille au désespoir, à la misère et à d'autres maux accomplit un devoir de solidarité.

La volonté, le désintéressement, la pitié surtout réalisent le bien. L'œuvre des Mères Abandonnées, fondée en octobre 1905, avait en caisse à la fin de décembre la somme de 869 fr. 20. En 1906 et 1907, l'œuvre avait secouru 70 mères abandonnées et plus de 200 enfants.

Notre dernier rapport signale 244 mères secourues d'octobre 1910 à octobre 1911. Les dons en argent et en vêtements représentent une valeur de 10.000 francs.

Ce chiffre minime pour la ville de Lille a été atteint grâce à une activité infassable et à une scrupuleuse économie.

Nous avons foi en l'avenir, nous croyons au progrès et à la marche ascendante de l'humanité vers un état plus conforme à ses aspirations.

Les œuvres particulières permettent une action rapide, un secours efficace. Elles dévoilent aussi les vices, les odieux abus d'une civilisation plus préoccupée de ces plaisirs que de ses devoirs

Nous avons reçu de précieux encouragements, des dons, des confidences bien douloureuses aussi qui prouvent la nécessité, non seulement de secourir les victimes de l'égoïsme masculin, mais surtout de réformer des lois, des usages si contraires à la morale et à la santé de notre race. Nous comptons sur le concours de toutes les femmes que ces questions intéressent et espérons pour l'année prochaine des résultats plus satisfaisants.

Paul GRENDEL.

La Caisse des Ecoles

A propos du débat de samedi à la Chambre des Députés sur la Caisse des Ecoles, le « Radical » dit :

Une pensée de solidarité humaine inspire l'acte généreux que la Chambre a accompli samedi ; mais en fut aussi une pensée républicaine, et l'Etat laïque n'a voulu donner sa contribution qu'à l'école laïque.

Félicitons le gouvernement d'avoir nettement pris les responsabilités nécessaires, et son chef d'avoir, en tenant tête à l'opposition, affirmé une fois de plus sa volonté de ne gouverner qu'avec les groupes de gauche.

Nous enregistrons cet acte à la fois laïque et social, comme la préface nécessaire des lois de défense laïque que la Chambre votera demain.

Septuple évasion à Toulon

On a constaté à la prison militaire du fort de Lamalgue l'évasion de sept prisonniers purgeant des peines variant de six mois à deux ans. On croit que leur projet a été révélé par des civils. Les recherches opérées pour retrouver les fugitifs sont demeurées infructueuses.

La mystérieuse épidémie de Berlin

Toujours des morts, toujours des malades.
Les médecins allemands ne savent rien.

Le « Berliner Tageblatt » écrit que « les cas d'empoisonnement présentant des hôpitaux des salles prennent malheureusement le caractère d'une véritable catastrophe ». Les journaux lois que le « Courrier de la Bourse », la « National Zeitung », la « Gazette de Voss », remarquent que « loin de disparaître, la mystérieuse maladie en propage de plus en plus, que l'on signale à chaque instant de nouvelles victimes et de nouveaux décès ».

Voilà plusieurs jours déjà que les praticiens et experts avaient affirmé que ce terrible mal aurait disparu bientôt ; mais loin de diminuer, il ne fait qu'augmenter et avec lui l'inquiétude dans la population, car, parmi les nouvelles victimes, plusieurs ont affirmé n'avoir mangé d'aucun poisson fumé ni n'avoir été en rapport avec un seul des hospitalisés des salles de nuit

SERAIT-CE LE CHOLERA ?

Le docteur Desmons constate :

« J'ai vu les choses se passer exactement de la même façon lorsqu'il y eut des cas de choléra à Montpellier ».

Il fut répondu au médecin français que ce n'était nullement le cas pour la maladie mystérieuse actuelle. Maintenant on sert aux hospitalisés de la soupe faite avec de la farine soigneusement vérifiée.

Onze qu'il en soit, et suivant la presse berlinoise, deux nouveaux pavillons ont été mis entièrement à la disposition des personnes atteintes du mal spécial dont s'occupe aujourd'hui le monde entier.

En outre, différents individus trouvés sans connaissance dans les quartiers les plus divers de Berlin et jusque dans les environs, au lieu d'être transportés, comme c'était le cas jusqu'ici, à l'hôpital de Friedrichsthain, ont été répartis dans les hôpitaux de la Charité, de Moabit, d'Urban et de Virchow.

LES MEDECINS SONT PERPLEXES

Le « National Zeitung » écrit :

« Même les médecins, qui encompliaient un long temps d'incubation du venin des bactéries, sont maintenant perplexes. Ils ne savent pas ce qu'ils doivent dire en présence de la marche singulière de cette « épidémie ».

« Afin de pouvoir lutter plus efficacement contre le mal, on a inscrit à tous les nouveaux malades le décret du Wassermann, destiné à combattre les effets du botulisme.

« Contrairement aux nouvelles publiées jusqu'ici, la morgue n'est nullement fermée. Elle contient actuellement 150 cadavres, qui proviennent sans doute pas tous des empoisonnements quelques cas.

De longues files de curieux attendent impatiemment devant le bâtiment lorsque l'on rouvre les portes, tandis que une infinie foule, à différentes reprises, la journée, par suite de l'affluence du public.

L'empereur s'est fait présenter un rapport sur tous ces événements. Le chancelier a envoyé un représentant prendre des nouvelles des malades. Le premier bourgmestre de Berlin a visité les malades dans les hôpitaux.

L'EPIDEMIE S'ETEND

Suivant le « Lokal Anzeiger », des cas d'empoisonnement présentant les mêmes symptômes que ceux de Berlin se seraient produits à Cologne, Francfort-sur-le-Main et autres villes d'Allemagne.

A Leipzig, un ouvrier succombe, ayant mangé de la viande de cheval avariée.

A Neustrelitz, sur la Schwalm, la famille du tonnelier Rifler tombe gravement malade après avoir mangé de la saucisse.

Enfin à Fribourg-en-Brisgau, l'employé des postes Schmieder et sa femme sont transportés à l'hôpital gravement malades.

NOUVEAUX CAS

Des derniers renseignements officiels publiés ensuite sont par l'agence officieuse Wolf signalent, jusqu'à cinq heures, sept nouveaux cas d'empoisonnement parmi les hospitalisés de l'asile de la Prusse-Orientale et deux décès, ce qui donnerait, d'après les chiffres officiels, 147 cas de maladie et 13 décès.

Les injections de serum de Wassermann n'ayant donné aucun résultat, on a fait appel à nouveau au docteur Ehrlich.

L'opinion du vice de la préfecture de police de l'empoisonnement aurait établi qu'à côté de l'empoisonnement par des harengs avariés, on serait en présence d'intoxication par l'alcool méthylique. Il est, en effet, prouvé qu'un individu, dont l'intoxication est mortelle, aurait vendu à de nombreux hospitalisés de l'alcool méthylique dont ceux-ci auraient fait de l'eau-de-vie.

Malgré l'inquiétude provoquée par le mal mystérieux, de nombreuses personnes continuent à 300 hospitalisés à l'asile de la Prusse-Orientale.

Une lettre du général Lebas
GOUVERNEUR MILITAIRE DE LILLE

En réponse à un article du lieutenant-colonel Rousset, M. le général Lebas, gouverneur de la place de Lille, vient d'adresser au journal « Le Gaulois » la lettre que voici :

Lille, 27 décembre 1911.

« Monsieur le directeur,

Un de mes amis me communique seulement aujourd'hui l'article de M. le lieutenant-colonel Rousset paru, sous la rubrique : « Les Deux Courants », dans votre journal du 13 décembre, et relatif à la préface d'un ouvrage que je viens de publier sous mon nom. Je vous serais reconnaissant de m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour la réponse.

L'article comprend une analyse critique et une comparaison ; « traiterai d'abord de la première.

Le colonel Rousset trouve exagérées mes assertions concernant l'estime et la considération publiques dont jouit actuellement l'officier, et il lès traite de boutades acerbes ; de plus, il proteste vivement contre ma conclusion tendant à la constitution, dans un temps plus ou moins reculé, de syndicats professionnels d'officiers, et il va même jusqu'à dénier qu'elle « ressemble à une gageure contre le bon sens ».

Je sais bien que cette forte expression veut dire simplement que ma conclusion est contraire au « sens » du colonel, qu'il qualifie, sans fausse modestie, indiscrètement bon ; je ne m'arrêterai donc pas à la forme, et me contenterai d'essayer de le convaincre que, pour une fois, son « sens » est erroné.

L'estime et la considération publiques vont à l'homme fortuné, cela est fort juste, car le bien acquis est presque toujours, je ne m'occupe pas des exceptions, le résultat de l'effort, du travail, de la conduite et de l'économie ; elles se manifestent par la déférence.

Or, si l'officier en uniforme est encore l'objet de certaines marques de respect de la part de la population qui s'écarte sur son passage, il en est tout autrement quand ce pauvre officier revêt l'habit civil, confection, et quelque peu râpé, et surtout s'il est accompagné de sa femme et de ses enfants aussi mal habillés.

M. le colonel Rousset a certainement souvent rencontré un de ses anciens camarades quittant le train avec sa famille ; il a pu constater que si un employé l'accompagnait tête nue à son sleeping, un autre employé, d'un ton rude, ordonnait à son camarade de se hâter de pénétrer avec les siens dans le compartiment de deuxième classe ou même de troisième classe que son modeste traitement lui imposait d'occuper. C'est une marque indéniable du peu de considération dont jouit l'officier, et la cause en est dans l'exiguïté de sa solde.

L'estime, d'autre part, vit naturellement en travailleur, elle s'éloigne du parceux ; or, le lameux entre complémentaire créé en 1886 et développé singulièrement depuis, jette hors de la caserne trop d'officiers désœuvrés. Le public, qui les observe, comparé cette oisiveté, tout en notre apparente, avec l'activité que déploient fonctionnaires, le commerçant et même l'employé ; il en rapproche en même temps les sources chargées qu'il subit pour l'entretien de ces officiers, et il en est dont naturellement, en les voyant inoccupés, à les considérer en parasites et à attribuer l'estime qu'il avait pour eux.

Ce n'est donc pas une boutade exagérée que j'ai lancée, mais une vérité que j'ai constatée, exact aussi. Je n'avais, d'ailleurs, comme même d'être sûr, cependant en la chance d'atteindre un grade où la question matérielle se trouve résolue.

***

Passons à la seconde partie de la critique : M. le colonel Rousset me fait observer que je fais une confusion « qui suffit à rendre dans l'esprit moins raisonnant tout autre. Ce n'est point avec l'Etat, ni surtout avec ceux qui le représentent, que l'officier est engagé. C'est avec le pays : c'est avec la France.

Je n'en découvrirai pas ; malheureusement, le pays, la France, ont été jusqu'ici des abstractions qui n'ont pas encore ouvert de caisses publiques, et l'officier est bien obligé de s'adresser, pour toucher un sable, à ceux qui les représentent et par conséquent, de traiter avec eux.

Le colonel Rousset ajoute que « l'officier servait la France sous l'Empire quand il était royaliste ou républicain ; il la sert encore sous la République, même s'il est bonapartiste, monarchiste ou clérical ».

Sans entrer dans le domaine de la politique, que je ne suis intérdit tant que je serai en activité, je lui ferai simplement remarquer que, sous la monarchie et sous l'Empire, ceux qui gouvernaient la France prenaient la très sage précaution d'exiger un serment de fidélité. Or, le serment prêté par l'officier, qui place l'homme sur-le-dessus de tout, quand au gouvernement une partie absolue de son loyalisme envers les institutions.

La République de 1848, puis celle de 1870, sont, au contraire, abolit le serment de fidélité ; on sait combien cette mesure a été funeste à la deuxième République, et on peut se demander si elle n'entre pas pour beaucoup dans le malaise moral qui règne dans l'armée de la troisième.

Enfin, M. le colonel Rousset voit dans la forme commune aux travailleurs de traiter les affaires, autrement dit dans le syndicalisme, la source du désordre, des troubles et de l'anarchie qui se manifestent dans notre société actuelle, et il me reproche de vouloir l'introduire dans l'armée.

Evidemment le colonel Rousset n'est pas familiarisé avec ces questions sociales. Il aurait constaté que c'est grâce à la loi de 1884, qui fait la plus grand honneur à la troisième République, que l'ouvrier a pu améliorer sa situation matérielle, remplacer les taudis où lui et sa famille vivaient dans une promiscuité malsaine par un logement salubre, aéré, où la lumière et le soleil viennent tuer le microbe de la tuberculose ; que c'est grâce au syndicat qu'il a pu faire augmenter son salaire et introduire dans son estomac la viande qui en chasse peu à peu l'alcool ; que c'est grâce au syndicat que la jeune fille et la femme commencent à voir diminuer leur travail outrageusement pénible et dégagner à la prostitution.

Il ne serait vraiment pas utile de compter que le [illegible] ne pas [illegible] pour [illegible] ; mais [illegible] moral ; qu'il n'est pas [illegible] mais [illegible]